

## 12. MISE EN ŒUVRE DU PDZA

La mise en œuvre du plan s'effectuera principalement en développant une stratégie pour implanter et soutenir de nouvelles entreprises reliées à l'agriculture et consolider les entreprises déjà existantes. Cette stratégie ciblera donc la relève et les porteurs de nouveaux projets en milieu rural. Elle s'appuiera sur la réalisation de quatre grandes actions principales :

- **Recruter des porteurs de projets de développement rural et établir des relations avec les fermes sans relève**

La promotion du territoire visera de façon particulière les créneaux d'avenir identifiés dans le PDZA aux objectifs 1 et 2, soit les élevages atypiques, les productions végétales (maraîchères, fruitières, etc.) et horticoles ornementales, et les productions biologiques. Il s'agira donc d'établir des relations avec les regroupements de producteurs de ces créneaux à l'échelle du Québec.

Un recueil des propriétés agricoles des secteurs sous-occupés sera conçu en relation avec l'étude des potentiels d'implantation des productions végétales de la zone agricole (annexe 6). Ce recueil agira en tant qu'outil de promotion et s'inspirera des méthodes utilisées dans le domaine de l'immobilier et du développement économique (ex.: sites internet des réseaux d'agents immobiliers, etc.). Cet outil sera disponible auprès des écoles d'agriculture, du MAPAQ, des agents de développement économique et agricole de la région des Laurentides ainsi qu'à d'autres endroits stratégiques de la grande région de Montréal, de Gatineau et du nord-est ontarien.

En ce qui concerne les fermes sans relève, une approche concertée sera convenue avec le MAPAQ et l'UPA. Des rencontres individuelles permettront d'établir un lien de confiance entre la MRC et les agriculteurs à la retraite. De plus, une description détaillée des exploitations agricoles à vendre sera réalisée.

- **Prévoir l'embauche d'une personne ressource qui se dédiera au développement agricole et à la mise en œuvre du PDZA.**

Cette ressource deviendra le pivot de la stratégie et son rôle s'inspirera de celui d'un commissaire au développement économique et industriel. Son bureau deviendra un véritable « guichet unique » de services aux producteurs : soutien pour monter des demandes de subventions, recherche de débouchés pour les marchés, etc.

- **Formuler une demande au MAPAQ afin non seulement de maintenir son bureau de Lachute, mais d'y ajouter des spécialistes.**

Le conseil de la MRC ainsi que la Table de concertation reconnaissent l'importance d'une présence locale accrue du MAPAQ car, avec la mise en œuvre du PDZA, le bureau de Lachute sera fortement sollicité.

- **Maintenir la Table régionale de concertation du milieu agricole d'Argenteuil sur une base permanente.**

La Table aura le mandat de suivre l'évolution de la mise en œuvre du plan d'action à l'occasion d'un rendez-vous annuel.

---

## 13. LE PLAN D'ACTION

Le plan d'action compte une trentaine de projets concrets (voir section 11). Chacun d'entre eux est défini à l'intérieur de fiches détaillées intégrées au présent rapport à l'annexe 9. Chaque fiche présente une description sommaire du projet, identifie le promoteur et les partenaires, établit un échéancier de réalisation et la nature des ressources qui y seront consacrées (investissement financier, ressources humaines, etc.), en plus d'identifier les résultats attendus.

La Table de concertation pourra suggérer au conseil de la MRC une période de mise en œuvre du Plan et statuer sur les mises à jour qui devront être prévues périodiquement. De son côté, le comité technique, avec le soutien du personnel de la MRC et du CLD, sera chargé de soutenir la personne ressource de façon régulière.

## 14. LES ANNEXES

1. Recueil des statistiques agricoles de la MRC d'Argenteuil (cédérom)
2. Carte synthèse – Portrait de la zone agricole de la MRC d'Argenteuil
3. Cartes thématiques des classes de superficie des propriétés de la zone agricole
  - a. Ville de Lachute et municipalité de Saint-André-d'Argenteuil
  - b. Ville de Brownsburg-Chatham
  - c. Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, village de Grenville et canton de Harrington
4. Les fonctions résidentielles dans la zone agricole de la MRC d'Argenteuil
5. Carte diagnostic de la zone agricole de la MRC d'Argenteuil
6. Évaluation géophysique des sols de la zone agricole de la MRC d'Argenteuil pour la diversification des productions végétales et la remise en culture des terres sous-occupées (cédérom)
7. Étude sur les caractéristiques paysagères du territoire agricole (cédérom)
8. Comptes rendus des rencontres (cédérom)
9. Fiches du plan d'action

